

## Séance du 25 Mars 2013

Le vingt-cinq mars deux mille treize, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par Mme le Maire, se sont rassemblés à la mairie, en séance extraordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation : 19 mars 2013

Date d'affichage : 2 avril 2013

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard ; Melle PAISANT Nadège ; MM DUFORT Erik, LEROUXEL Henri, PACARY Michel ; Mme LEDOUX Malika ; MM DUPONT Henri, ALLIX Gratien ; Mme LEVALLOIS Mireille ; M. LEMERRE Eugène ; Mme L'ORPHELIN Pierrette ; M. BOURDON Noël.

M. BOURGE, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

### Remarques sur le précédent compte rendu de la séance du 18 février 2013 :

Monsieur DUPONT demande que soit modifiée la phrase :

"Les cessions de chemins qui ont été faites **par les particuliers**" en lieu et place de "qui ont été faites aux particuliers".

Monsieur LEMERRE demande de préciser que le chemin de la Blanchetière est entretenu régulièrement par les **riverains et la commune.**

M. LEROUXEL demande que soit précisé que les votes contre ou abstentions concernant le projet de l'hôtel restaurant sont justifiés par le coût élevé de l'opération. Il s'étonne par ailleurs que le compte-rendu de réunion de CM soit diffusé sur le site de « carantilly.fr » avant qu'il ne soit approuvé lors de la réunion suivante. Mme le Maire lui répond que c'est par souci d'information de la population, que ce compte-rendu ne peut de toute façon être modifié, et que lorsqu'il y a des remarques, elles apparaissent sur le compte-rendu suivant.

#### **I. Fonds de Solidarité pour le Logement : participation financière 2013. (visa 28/03/2013)**

Mme le Maire présente une demande de participation financière au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Le montant demandé pour l'année 2013 (sans revalorisation par rapport à 2012) est de 0.60 € par habitant pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à cette participation financière pour l'année 2013 et autorise Mme le Maire à verser la dotation demandée (0.60 €x 617 habitants = 370.20 €) sur le compte ouvert près de la CAF.

#### **Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté**

Mme le Maire présente une demande de participation financière au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté dont le montant demandé est de 0.23 €par habitant. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande, le CCAS de la commune pouvant se charger d'un éventuel dossier.

#### **II. Remboursements Groupama (visa 28/03/2013)**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un candélabre et une auge en granit ont été endommagés en octobre 2012, suite à un accident avec un véhicule.

Suite à expertise, l'assurance Groupama a déjà procédé à un 1er remboursement de 2 050 €

Il restait encore le remboursement de l'auge en granit à recouvrir. Groupama a adressé un chèque de 97 € concernant son remplacement par un produit similaire.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte ce remboursement.

### **III. Location du logement 7 Les Ecoles (visa 28/03/2013)**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal sis 7 Les Ecoles est vacant du fait du départ de Mme Chantal GOULOIS.

Après examen des dossiers de candidature en commission, Mme le Maire propose celui de M. et Mme Jean-Pierre MAHE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de suivre l'avis de la commission et de louer ledit logement à M. et Mme Jean-Pierre MAHE à compter du 1er avril 2013. Le loyer sera de 509.49 € par mois et révisable chaque année à la date anniversaire d'entrée dans les lieux. Une caution égale à un mois de loyer (soit 509.49 €) sera également demandée. Un bail et un état des lieux seront établis.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer tout document concernant cette location.

### **IV. Réforme des rythmes scolaires (visa 28/03/2013)**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que M. le Ministre de l'Education Nationale a préparé une réforme des rythmes scolaires (décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013) dont le but est d'alléger la semaine scolaire pour les élèves en revenant sur la semaine de 4 jours et en ramenant le temps de travail à 4 jours et demi.

Si on retient l'exemple d'organisation le plus simple, la journée scolaire serait ainsi découpée :

- de 9h à 12h : enseignement ;

- de 12h à 13h30 : pause méridienne ;

- de 13h30 à 15h45 : enseignement ;

- à 15h45 : sortie de l'école si les parents le souhaitent, mais proposition d'un TAP (Temps d'Activités Périscolaires) organisé par les collectivités et consacré à la culture, au sport et aux loisirs. Les élèves devront être encadrés par des animateurs compétents. Le nombre d'élèves par animateur est évalué à 14 pour les moins de 6 ans et 18 pour les plus de 6 ans.

Cette organisation engendre des difficultés autant techniques que financières pour le Syndicat Scolaire Carantilly Dangy Quibou.

Par ailleurs, le Conseil Général finance à hauteur de 50% le transport scolaire, mais ne prendra pas en charge le surcoût du transport du mercredi pour la rentrée 2013/2014 (courrier du 27 février 2013).

Le comité syndical a délibéré défavorablement à la mise en place d'une organisation scolaire sur 4 jours et demi dès la rentrée 2013/2014 et a demandé son report.

Après délibération, et au vu de l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal demande également le report de la mise en application de cette réforme.

### **V. Clôture du budget du projet de lotissement «Les Beaux Regards »**

Mme le Maire rend compte de ses discussions avec M. LASRI, trésorier ; celui-ci propose finalement de transférer la dette sur le budget communal, étalée sur 3 ans, au lieu de le clôturer.

### **VI. Subventions communales**

	En 2012	proposé	retenu	commentaire
LE GOUJON CARANTILLAIS	120.00 €	123.00 €	123.00 €	
SOCIETE DE CHASSE	120.00 €	0.00 €	0.00 €	N'ont pas transmis leur demande à ce jour.
ACPG/CATM	190.00 €	194.00 €	194.00 €	
CERCLE DE L'AMITIE	250.00 €	255.00 €	255.00 €	

COMITE DES FETES	850.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €	<i>Aide exceptionnelle suite aux travaux importants dans la salle. Peu de financement autre que les subventions des collectivités. Propose de nombreuses activités très régulières.</i>
AUX CIDRES	1 000.00 €	500.00 €	200.00 €	
BOL D'AIR	1 020.00 €	750.00 €	1 000.00 €	
JEUNESSE SPORTIVE CARANTILLAISE	730.00 €	750.00 €	750.00 €	
LA PATRIOTE	300.00 €	160.00 €	160.00 €	<i>Maintien de la subvention habituelle et prise en charge de l'installation de la salle de sports.</i>
L'ETRIER	0.00 €	120.00 €	120.00 €	
ADPCR	50.00 €	60.00 €	60.00 €	
AMICALE DES POMPIERS DE MARIGNY	60.00 €	62.00 €	62.00 €	
FLEURS DE LA MEMOIRE	20.00 €	20.00 €	20.00 €	<i>Il ne s'agit pas d'une association dont le siège social est sur la commune.</i>
AJ 3 RIVIERES		0.00 €	0.00 €	
DIVERS		126.00 €	176.00 €	
TOTAL		6 120.00 €	6 120.00 €	

### **VII. Budget :**

Mme le Maire rappelle que chaque conseiller municipal a reçu un exemplaire des budgets avec sa convocation pour lui permettre de l'étudier avant la réunion, et que la commission des finances s'est réunie le mercredi 20 mars.

Suite à notre entrée dans la communauté de communes de Canisy, les taux d'imposition des ménages vont être modifiés, la part communale va diminuer tandis que la part intercommunale va augmenter, toutefois l'ensemble de ces taux resteront stables pour le contribuable.

Elle commente les différents chapitres du compte administratif 2012 concernant le budget communal et les budgets annexes (ordures ménagères et assainissement).

Pour 2013, elle présente les orientations budgétaires. Une ligne reste difficile à chiffrer, concernant la salle de de sports. Les entreprises ALLIET, ESPACE TOITURE, LAFOSSE, MONROCQ, CHARLES et JAMES ont été contactées, deux seulement ont répondu. L'entreprise LAFOSSE est venue le jour où il a neigé, et va revenir ultérieurement pour pouvoir étudier et proposer un devis. L'entreprise MONROCQ a pris rendez-vous pour le 15 avril (indisponible plus tôt). Les autres n'ont pas répondu à ce jour au courrier de demande de Mme le Maire.

Le budget ordures ménagères est clôturé, il devient communautaire.

Elle remet à chaque conseiller un exemplaire de chacun des budgets modifiés en séance.

Le vote du budget aura lieu le lundi 8 avril à 18 heures 30 en présence de M. LASRI, trésorier.

### **VIII. Questions diverses**

- **Voirie :** Mme le Maire remercie les agriculteurs qui ont bien voulu spontanément déneiger les routes communales de façon à permettre à chacun de pouvoir circuler au plus vite après l'épisode neigeux. M. CORON rend compte de la réunion organisée par M. QUINQUENEL, au Conseil Général, à laquelle il a assisté. Le rond-point du Poteau ne pourra être réalisé cette année en raison de l'expropriation nécessaire des propriétaires de la maison qui doit être détruite.
- **Réunions :** M. LEROUXEL demande que les réunions de CM commencent à 21 heures à compter du mois d'avril. Mme le Maire donne son accord après consultation des conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h00.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Marylène HENRY	Le Secrétaire, Bernard PATIN
Pierre BOURGE	Henri DUPONT
Bruno CORON PP Marylène HENRY	Gratien ALLIX
Nadège PAISANT	Mireille LEVALLOIS
Erik DUFORT	Eugène LEMERRE
Henri LEROUXEL	Pierrette L'ORPHELIN
Michel PACARY	Noël BOURDON
Malika LEDOUX	